



POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET L'INTIMIDATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Cette politique s'adresse à tous les employés d'Alcoa, ainsi qu'à toute filiale, société affiliée, partenariat, coentreprise et toute autre association commerciale contrôlés directement ou indirectement par Alcoa (communément appelés « la société »), partout dans le monde. Elle s'adresse aussi à tout administrateur, tout dirigeant et tout employé de la société.

Il s'agit d'une politique mondiale qui couvre le harcèlement et l'intimidation qui se produisent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'environnement de travail, comme pendant les voyages d'affaires, les événements professionnels ou dans les fonctions sociales, les communications écrites qui sont en violation de notre Politique sur les médias sociaux. Elle couvre les comportements de harcèlement et d'intimidation des employés, des entrepreneurs, des vendeurs, des clients, des fournisseurs ou des visiteurs, qu'ils en soient les victimes ou les auteurs. Notre Société se conforme à toutes les lois nationales et locales qui interdisent le harcèlement et notre code de conduite interdit le harcèlement dans l'environnement de travail. Toute violation n'est pas tolérée et peut entraîner des mesures disciplinaires ou la cessation d'emploi.

Le harcèlement et l'intimidation comprennent toute conduite verbale, visuelle, physique ou autre qui crée un environnement de travail intimidant, humiliant, offensant ou hostile. Bien que la définition légale du harcèlement et de l'intimidation puisse varier selon le pays ou la région, les comportements figurant dans la liste non exhaustive ci-dessous sont inacceptables et contreviennent à cette politique :

- Tout comportement intimidant ou menaçant, verbal ou physique;
- Commentaires ou blagues dégradants;
- Tout manque de respect envers toute personne en raison de ses caractéristiques individuelles
- L'envoi ou l'affichage de matériel offensant ou pornographique (incluant des courriels, des textes, des messages instantanés ou des images);
- Toute remarque raciste, ethnique, sexuelle, religieuse, homophobe ou liée à l'âge;
- Harcèlement sexuel.

Il est important de se rappeler que le harcèlement est établi en fonction de l'impact que les actes ont sur les gens. Idéalement, les personnes qui sont touchées ou qui sont témoins d'une situation préoccupante partagent leur rétroaction au moment où l'événement se produit, ce qui permet d'intervenir de manière respectueuse dès que l'impact est connu.

Si vous faites l'expérience ou si vous êtes témoin d'un comportement que vous jugez offensant, harcelant ou intimidant, nous comptons sur vous pour signaler vos préoccupations afin que nous puissions faire en sorte que nos activités respectent nos valeurs, nos politiques et notre code de conduite. La Politique anti-représailles d'Alcoa interdit expressément toute forme de représailles contre toute personne qui, de bonne foi, signale un incident. Les préoccupations seront examinées de manière opportune, impartiale et confidentielle, et des mesures appropriées seront prises en conséquence.

Chez Alcoa, chaque personne a le droit de se sentir en sécurité et respectée au travail et nous avons tous la responsabilité de parler et d'agir lorsque nous voyons un comportement qui enfreint les valeurs, la Politique d'égalité d'accès à l'emploi et le [Code de conduite](#) de la Société.

POUR TOUTE QUESTION OU PRÉOCCUPATION

Contactez la [ligne d'intégrité](#) d'Alcoa pour obtenir des conseils ou faire part de vos préoccupations.